Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301539-20250526-2025-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Publication : 28/05/2025

N° D'ORDRE : 2025-082

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 24

Présents: 24 <u>SEANCE DU 26 MAI 2025</u>

 Pouvoirs :
 04

 Excusé :
 00

 Absent :
 01

 Qui ont pris part à la délibération :
 28

Date de convocation : 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

<u>Présents</u>: M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h45) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

<u>Pouvoirs</u>: M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M.VINCENT Gilles – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. CLAVE Denis – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre.

Excusé:

Absent: Mme SAUQUET Adeline

Secrétaire de séance : M. FRANCHESCHINI Damien.

9. <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT N°1 AU MAPA 2024-14 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE</u>

<u>P.J.</u>: AE LOT25DC13 Saint-Mandrier-sur-Mer et RECAP TS 1205202.

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du conseil municipal du 22 novembre 2024, il a été autorisé à attribuer les marchés relatifs aux lots 1 à 9 à plusieurs sociétés, afin de réaliser les travaux d'aménagement de l'hôtel de ville.

Monsieur le maire explique que certains travaux supplémentaires sont rendus nécessaires et qu'il convient de l'autoriser à signer les avenants correspondants pour les lots 1, 3, 4, 6, 7 et 8.

N°	Objet du lot	Société titulaire	Montant initial H.T	Montant H.T avenant 1	Montant total H.T	Evolution en %
Lot 1	Démolition - gros œuvre	STB	235 978,98 €	23 633,76 €	259 612,74 €	10,02%
Lot 2	Etancheité	SYSTEM ETANCHEITE	11 300,00 €	- €	11 300,00 €	
Lot 3	Menuiseries extérieures	LABASTERE 83	87 119,00 €	- 4 505,00 €	82 614,00 €	-5,17%
Lot 4	Menuiseries intérieures	EIJP FAUCHE	59 567,00 €	8 682,20 €	68 249,20 €	14,58%
Lot 5	Revêtement de sol	MSE	13 301,00 €	- €	13 301,00 €	
Lot 6	Plâtre - peinture	EIJP FAUCHE	85 499,94 €	- 11 813,72 €	73 686,22 €	-13,82%
Lot 7	CFO / CFA	SNEF	46 946,68 €	13 313,65 €	60 260,33 €	28%
Lot 8	CVC Plomberie	FRIGEVAR	63 017,39 €	1 160,00 €	64 177,39 €	2%
Lot 9	Ravalement de façade	LV BATIMENT	14 434,80 €	- €	14 434,80 €	
TOTAL MAPA 2024-14			617 164,79 €	30 470,89 €	647 635,68 €	4,94%

Le montant total de l'avenant n°1 s'établit à la somme de 30 470,89 €, soit +4,94 % par rapport au montant global du marché.

Il est précisé que ces dépenses étaient prévues au budget primitif 2025, dans l'AP/CP relative à la rénovation des bâtiments communaux, au titre des aléas.

Après avoir donné toutes les précisions utiles, monsieur le maire demande à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°1 avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 STB pour un montant H.T. de 23 633,76 €;
- Lot 3 LABASTÈRE 83 pour un montant H.T. de 4 505,00 €;
- Lot 4 EIJP FAUCHÉ pour un montant H.T. de 8 682,20 €;
- Lot 6 EIJP FAUCHÉ pour un montant H.T. de 11 813,72 €;
- Lot 7 SNEF pour un montant H.T. de 13 313,65 €;
- Lot 8 FRIGEVAR pour un montant H.T. de 1 160,00 €.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE PAR 21 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (M. CLAVE + 1 POUVOIR) ETANT PRECISE QUE M. LE PEN ET M. CALMET (+ 1 POUVOIR) SE SONT ABSTENUS

D'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 avec les sociétés mentionnées.

Signé: Le maire,

Gilles VINCENT